

L'an **DEUX MILLE SEIZE**, le **VINGT-TROIS AOÛT** à 20 heures 30, le conseil municipal de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

Ordre du jour :

- ✓ **Approbation de l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 2 juillet 2016**
- ✓ **Délibération : adhésion au groupement de commandes de Boé**
- ✓ **Validation du PEDT**
- ✓ **Projet pôle enfance**
 - **Avancée des travaux**
 - **Attribution des lots**
- ✓ **Projet aménagement zone Saint-Arnaud sud**
- ✓ **Rentrée scolaire**
- ✓ **Association : réunion du 22 août : information**
- ✓ **Questions d'actualité**

Etaient présents : Patrick BUISSON, Jean-Michel RENOU, Claude PRION, Marcelle MANEIN, Jean-Claude PATINEC, Pascale TOUSSAINT, Delphine SCOPEL, Boris BRU, Aude MARCELLI, Jean-Pierre JOUVE, Paola CAMPOS

Excusés : André PUJOL (procuration Marcelle MANEIN), Patrick COUDERC, Sandrine CURIE (procuration Jean-Pierre JOUVE), Caroline VIDAL

Secrétaire de séance : Paola CAMPOS

**APPROBATION DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2016**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 2 juillet 2016.

**DÉLIBÉRATION : ADHÉSION AU GROUPEMENT
DE COMMANDES DE BOÉ**

Afin de répondre à un besoin en matière d'équipement d'impressions (copieurs, imprimantes, ...), la ville de BOÉ, des communes de l'Agglomération d'Agen et d'autres hors agglomération ont fait le choix de mutualiser ces achats et/ou locations par le recours à un groupement de commandes, selon les dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Les groupements de commandes, qui ont pour objectifs la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs, permettent des économies d'échelle ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation des marchés.

La ville de BOÉ s'est proposée pour assurer le rôle de « coordonnateur » du groupement à constituer pour l'achat et/ou la location et la maintenance des systèmes d'impressions.

La création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les missions et responsabilités de chacun.

Le projet de convention, joint en annexe, prévoit que les opérations relatives à la procédure de passation du marché seront assurées par la ville de BOÉ, chaque membre du groupement s'assurant de l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres. De plus, conformément à l'article 101-3° de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, le groupement étant composé en majorité de collectivités territoriales, une commission d'appels d'offres – CAO - doit être instituée. Elle est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de chaque membre de groupement qui dispose d'une CAO. Elle sera présidée par le représentant de la ville de BOÉ.

Je vous propose la candidature de Claude PRION, titulaire de notre CAO.

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat et/ou la location et la maintenance de systèmes d'impression,

Monsieur le Maire propose :

- ✓ d'adhérer au groupement de commandes concernant l'achat et/ou la location et la maintenance des systèmes d'impression, dont la ville de BOÉ sera le « coordonnateur »,
- ✓ d'approuver les termes de la convention constitutive de ce groupement, jointe en annexe,
- ✓ de l'autoriser à signer ladite convention,
- ✓ de désigner Claude PRION comme représentant de la commune au sein de la CAO du groupement de commandes.

Après débat, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ensemble de ces propositions.

VALIDATION DU PEDT

La mairie, par l'intermédiaire d'un groupe projet, constitué des enseignantes de l'école primaire, de représentants de la Maison de l'Enfance, de représentants des parents d'élèves, de représentants de l'Association des Parents d'Elèves, des élus de la commission enfance a, sous le pilotage de Jean-Pierre JOUVE, conseiller municipal, travaillé sur l'actualisation du PEDT. Ce PEDT, collectivement bâti, est présenté et soumis à l'avis du conseil municipal.

Jean-Pierre JOUVE signale que la version travaillée et présentée ce soir a fait l'objet d'une demande de modification de dernière minute de la Maison de l'Enfance, association prestataire du périscolaire, concernant l'organisation de la pause méridienne, la perte d'un quart d'heure de temps CLAE provoquant une perte de recette significative.

Après un long débat, le conseil municipal prend acte et comprend au bon niveau la requête de la Maison de l'Enfance ; néanmoins, il n'est pas envisageable, dans l'environnement collaboratif mis en place tout au long de l'élaboration du projet éducatif territorial de « changer les règles du jeu » au dernier moment sans concertation avec les partenaires.

Le conseil municipal regrette que cet élément majeur n'ait pas été intégré au bon moment, le mettant ce soir dans un choix insatisfaisant, a fortiori considérant la situation budgétaire de l'association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le PEDT.

Il précise que la période particulière de travaux de réaménagement du pôle enfance (16 mois), réaménagement qui nous a contraint à l'adaptation de la pause méridienne, nous amènera à évaluer cette organisation, et à éventuellement la modifier.

PROJET PÔLE ENFANCE AVANCÉE DES TRAVAUX

Les travaux ont commencé dans les temps. La coordination est rendue complexe par le nombre important d'intervenants. Nous avons dû gérer deux imprévus : l'ancien réseau d'évacuation (sous la compétence de l'Agglomération d'Agen) et le réseau d'eaux pluviales ont dû être rénovés (plus-value de 8000 €).

Les délais seront respectés : les anciens sanitaires sont démolis et l'hourdi sera coulé cette semaine.

Les réunions de chantier sont programmées tous les lundis après-midi en mairie.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus présents pour le suivi de ces travaux ainsi que des aménagements pour la rentrée.

PROJET PÔLE ENFANCE : ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur le Maire rappelle que le choix des entreprises a été voté lors du conseil municipal du 14 juin dernier.

Pour des raisons de délais réglementaires (code des marchés publics), le nom des entreprises retenues ne pouvait pas être rendu public ce jour-là.

Ce délai étant dépassé, le tableau ci-après détaille l'ensemble des affectations de lots :

LOT	ENTREPRISE	BASE EN € H.T.
01 Gros Œuvre - Désamiantage	DE JESUS	130 483,00 €
02 Charpente bois - Couverture	PINEDE	56 597,20 €
03 Etanchéité	PROCIBA	43 683,50 €
04 Menuiseries aluminium	GARRIGUES	39 281,00 €
05 Serrurerie	GARRIGUES	12 882,00 €
06 Menuiseries bois	MDR	17 926,42 €
07 Doublages – cloisons - plafonds	MORETTI	40 640,63 €
08 Cloisons froids	CP INSTALL	13 893,44 €
09 Electricité – courants forts/faibles	ALLEZ	26 226,01 €
10 Plomberie – sanitaires – vent. – chauff.	ATC	74 026,35 €
11 Equipements cuisines	SAS	30 185,42 €
12 Peintures – signalétique	DECO et PEINT.	15 119,22 €
13 Carrelage - faïence	HEBRAS GARCIA	15 864,00 €
14 Sols collés	DELTA DECO	17 265,40 €
15 Façades	DA SILVA	9 940,44 €
16 Voirie – Réseaux divers	COLAS	109 274,45 €
TOTAUX		653 288,48 €

PROJET AMÉNAGEMENT ZONE SAINT-ARNAUD SUD

Monsieur le Maire rappelle que, lors du dernier conseil municipal, la question de la consultation d'autres partenaires pour mener à bien ce projet a été posée et devait être débattue à nouveau lors du présent conseil.

Pour rappel, la genèse de la collaboration avec le cabinet François De LA SERRE consistait en l'étude de l'évolution de l'ensemble des bâtiments municipaux et services publics ce qui intégrait la prise en compte de l'aménagement d'une zone.

Monsieur le Maire explique que, conformément aux informations données au conseil municipal, M. F. De LA SERRE travaille depuis plusieurs mois sur ce projet complexe dont l'aboutissement semble se confirmer par l'engagement du bailleur, AGEN HABITAT.

Monsieur le Maire et Jean-Claude PATINEC ont rendez-vous avec le directeur d'AGEN HABITAT le 16 septembre ; un autre membre de la commission cadre de vie et un membre du bureau municipal sont invités à y participer.

Pascale TOUSSAINT fait part de son inquiétude à faire respecter au promoteur nos souhaits en matière d'aménagement une fois le terrain vendu.

Après débats, deux questions sont soumises au vote : souhaitez-vous lancer un appel à concurrence pour l'étude de ce projet d'aménagement d'ensemble ? aucune voix favorable

Souhaitez-vous continuer la collaboration avec le cabinet François De LA SERRE pour ce projet ? 12 voix favorables et une abstention (Delphine SCOPEL souhaite s'abstenir en raison de l'absence de 4 membres du conseil. Elle explique qu'elle souhaite que l'on reparle de ce sujet lors du prochain conseil).

RENTRÉE SCOLAIRE

L'installation des classes et de la salle polyvalente qui accueillera la cantine sont en cours de finalisation.

L'aménagement de la voirie aux abords de la salle polyvalente (traçage du passage piéton, sécurisation du carrefour...) sera terminé la semaine prochaine.

ASSOCIATIONS : RÉUNION DU 22 AOÛT - INFORMATION

Marcelle MANEIN explique que lors de la dernière réunion des associations (lundi 22 août) la formule du forum des associations, programmé dimanche 11 septembre, a été arrêtée : randonnée suivie de la présentation par chaque association puis apéritif et auberge espagnole sur la place de la mairie.

Les associations expriment l'envie de fonctionner ensemble ainsi que d'une rencontre trimestrielle sous l'égide de la municipalité. Marcelle MANEIN accepte cette proposition.

L'utilisation « dégradée » de la salle polyvalente est bien comprise et acceptée et ne pose pas de difficulté particulière, l'ensemble des associations pouvant continuer à fonctionner de la même façon qu'auparavant. Seule la cuisine, pour des questions sanitaires, ne pourra pas être utilisée par les associations. Il est demandé que le réfrigérateur et le micro-ondes soient maintenus à disposition : ils seront stockés dans le hall d'entrée de la salle.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 04 octobre 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 00h00.

Le Maire,
Patrick BUISSON

Les conseillers municipaux présents,

Jean-Michel RENOU

Claude PRION

Marcelle MANEIN

Jean-Claude PATINEC

Pascale TOUSSAINT

Delphine SCOPEL

Boris BRU

Aude MARCELLI

Jean-Pierre JOUVE

Paola CAMPOS